

Etats financiers IFRS du Groupe Haffner Energy SA

Exercice clos le 31 mars 2025

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT.....	5
ETAT DU RESULTAT GLOBAL.....	6
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE.....	7
ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	8
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE.....	9
1. Description de la Société et de l'activité.....	10
2. Base de préparation.....	11
2.1. Déclaration de conformité.....	12
2.2. Evolution du référentiel comptable.....	12
2.3. Recours à des estimations et aux jugements.....	12
2.4. Base d'évaluation.....	13
2.5. Liste des sociétés consolidées.....	14
2.6. Continuité d'exploitation.....	14
2.7. Devise fonctionnelle et de présentation.....	14
3. Faits significatifs de l'exercice 2024-2025.....	15
3.1. Une année d'avancées stratégiques illustrant la maturité technologique de Haffner Energy : Mise en service du centre de production d'hydrogène et de gaz renouvelables, d'essais et formation de Marolles (Marl'Hy) et nouveaux partenariats stratégiques.....	15
3.1.1. Mise en service opérationnelle du centre de production d'hydrogène et de gaz renouvelables, d'essais et de formation de Marolles (Marl'Hy) : priorité stratégique de l'exercice.....	15
3.1.2. 2024-2025, de nouveaux partenariats stratégiques avec des acteurs de premier plan.....	17
3.2. Un exercice de consolidation des perspectives commerciales.....	19
3.3. Poursuite du plan de préservation de la trésorerie engagé depuis novembre 2023.....	20
3.4. Litiges divers.....	22
3.5. Attribution d'un Plan d'actions gratuites et rachat d'actions.....	23
4. Evénements postérieurs à la clôture.....	24
4.1. Augmentation de capital par émission d'ABSA avec maintien du DPS.....	24
4.1.1. Une opération en 2 temps : 7 M€ par émission des ABSA, potentiellement doublée en cas d'exercice des BSA à horizon 18 mois.....	24

4.1.2. Post opération, une répartition du capital modifiée et un quasi-doublage du flottant.....	25
4.2. Poursuite des avancées stratégiques : R&D, Marolles, nouvelle gamme d'unités Hynoca® et partenariats commerciaux.....	27
4.3. Poursuite de la structuration de l'action de la Société et simplification de sa gouvernance	28
4.4. Plan de licenciement pour motif économique engagé au sein de la Société SAS Jacquier	29
4.5. Jugement du tribunal des affaires économiques de Paris.....	30
5. Participation mise en équivalence dans des sociétés de projet.....	31
6. Données opérationnelles.....	32
6.1. Information sectorielle.....	32
6.2. Chiffre d'affaires.....	33
6.3. Autres produits.....	36
6.4. Charges opérationnelles	37
6.5. Personnel et effectifs.....	38
7. Résultat financier.....	41
8. Impôts sur le résultat.....	42
8.1. Charge d'impôt sur le résultat	43
8.2. Preuve d'impôt sur le résultat	43
8.3. Ventilation des actifs (passifs) nets d'impôts différés.....	44
8.4. Impôts différés actifs non reconnus	44
8.5. Incertitudes relatives aux traitements fiscaux.....	44
9. Ecarts d'acquisition.....	45
10. Immobilisations incorporelles et corporelles.....	46
10.1. Immobilisations incorporelles.....	46
10.2. Immobilisations corporelles.....	48
10.3. Tests de dépréciation	49
11. Contrats de location.....	50
12. Actifs financiers non courants	53
13. Stocks	54
14. Créances clients et autres actifs courants	55
15. Trésorerie et équivalents de trésorerie	57
16. Capitaux propres	57
16.1. Capital social.....	57
16.2. Actions auto détenues	58

16.3. Gestion du capital	58
16.4. Résultat par action	59
17. Provisions et passifs éventuels	60
18. Autres passifs non courants	61
19. Emprunts, dettes financières et dettes de loyer	62
19.1. Principaux termes et conditions des emprunts et dettes financières	62
19.2. Tableau de variation des emprunts, dettes financières et dettes de loyers en distinguant les flux de trésorerie des autres flux	63
20. Fournisseurs et autres passifs courants et non courants	64
21. Instruments financiers et gestion des risques	65
21.1. Classement et juste valeur des instruments financiers	65
21.2. Gestion des risques	66
21.2.1. Risque de taux d'intérêt	66
21.2.2. Risques de crédit	66
21.2.3. Risques de liquidité	67
22. Transaction avec les parties liées	68
23. Engagements hors bilan	68
24. Honoraires du commissaire aux comptes	68

COMPTE DE RESULTAT

En k€	Notes	31/03/2025	31/03/2024
Chiffre d'affaires	6.2	378	(157)
Autres produits	6.3	79	69
Achats consommés		(2 330)	(3 030)
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		2 186	2 094
Achats non-stockés et fournitures	6.4	(991)	(894)
Autres achats et charges externes	6.4	(3 288)	(4 274)
Charges du personnel	6.5.2	(4 942)	(6 230)
Autres produits et charges	6.4	(2 139)	4 747
Amortissements des immobilisations corporelles, incorporelles et droits d'utilisation	8	(1 228)	(2 587)
Résultat opérationnel		(12 275)	(10 263)
Produits financiers	7	67	425
Charges financières	7	(92)	(92)
Résultat financier net		(25)	333
Quote-part dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence (nette d'impôt)		-	-
Résultat avant impôt		(12 300)	(9 929)
Impôt sur le résultat	8.1	(11)	(6)
Résultat net de l'exercice		(12 311)	(9 935)
Résultat de la période attribuable aux :			
Propriétaires de la société		(12 311)	(9 935)
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat par action			
Résultat de base par action (en euros)	16.4	(0,28)	(0,22)
Résultat dilué par action (en euros)	16.4	(0,28)	(0,22)

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En k€	31/03/2025	31/03/2024
Résultat de l'exercice	(12 311)	(9 935)
Autres éléments du résultat global		
Réévaluations du passif au titre des régimes à prestations définies (écarts actuariels)	21	9
Impôt lié	(5)	(2)
Entreprise mise en équivalence - quote-part des autres éléments du résultat global (écarts actuariels, nets d'impôt)		
Total éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	16	7
Total éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	-	-
Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôt	-	-
Résultat global de l'exercice	(12 295)	(9 928)
Résultat global de l'exercice attribuable aux :		
Propriétaires de la société	(12 295)	(9 928)
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

En k€	Notes	31/03/2025	31/03/2024
Immobilisations incorporelles	10.1	8 105	7 843
Ecart d'acquisition	9	-	497
Immobilisations corporelles	10.2	1 484	1 498
Droits d'utilisation	11	1 436	821
Actifs financiers	12	209	244
Actifs d'impôt différé	8.3	16	38
Actifs non courants		11 250	10 941
Stocks et en-cours	13	13 432	10 145
Créance clients	14	1 820	1 823
Actifs sur contrat client courants	14	191	177
Autres actifs courants	14	6 454	11 590
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	559	11 042
Actifs courants		22 456	34 777
Total des actifs		33 706	45 718
		31/03/2025	31/03/2024
Capital social	16.1	4 469	4 469
Primes d'émission		58 682	58 682
Réserves		(36 557)	(26 456)
Résultat global		(12 295)	(9 928)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société		14 300	26 768
Emprunts et dettes financières non courants	19.2	2 310	2 050
Dettes de loyers non courantes	19.2	1 005	496
Passif au titre des régimes à prestations définies	6.5.3	91	86
Provisions non courantes	17	-	-
Autres passifs non courants	18	2 427	3 469
Passifs non courants		5 833	6 101
Emprunts et dettes financières courants	19.2	778	1 929
Dettes de loyers courantes	19.2	468	319
Dettes fournisseurs	20	2 894	3 031
Passifs sur contrat client courants (produits différés)	20	2 594	2 632
Provisions courantes	17	1 116	234
Autres passifs courants	20	5 724	4 704
Passifs courants		13 574	12 849
Total des passifs		19 407	18 950
Total des capitaux propres et passifs		33 706	45 718

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En k€	Capital	Primes d'émission	Réserves	Résultat global	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Situation au 31 mars 2023	4 469	58 682	(9 811)	(16 453)	36 887	-	36 887
Affectation du résultat	-	-	(16 453)	16 453	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	(9 935)	(9 935)	-	(9 935)
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	-	-	(1)	(1)	-	(1)
Résultat global de l'exercice	-	-	-	(9 936)	(9 936)	-	(9 936)
Mouvement sur actions propres	-	-	(53)	-	(53)	-	(53)
Paiements en actions	-	-	(130)	-	(130)	-	(130)
Total des transactions avec les propriétaires de la Société	-	-	(183)	-	(183)	-	(183)
Situation au 31 mars 2024	4 469	58 682	(26 447)	(9 936)	26 768	-	26 768
Affectation du résultat	-	-	(9 928)	9 928	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	(12 311)	(12 311)	-	(12 311)
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	-	-	16	16	-	16
Résultat global de l'exercice	-	-	-	(12 295)	(12 295)	-	(12 295)
Mouvement sur actions propres	-	-	9	-	9	-	9
Paiements en actions	-	-	(199)	-	(199)	-	(199)
Autres variations	-	-	18	-	18	-	18
Total des transactions avec les propriétaires de la Société	-	-	(173)	-	(173)	-	(173)
Situation au 31 mars 2025	4 469	58 682	(36 557)	(12 295)	14 300	-	14 300

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En k€	31/03/2025	31/03/2024
Résultat net de l'exercice	(12 311)	(9 935)
<i>Ajustements pour :</i>		
– Amortissement des immobilisations et droits d'utilisation	1 777	2 572
– Résultat financier net	86	84
– Résultat de cession d'immobilisations	62	132
– Impôt sur le résultat	11	6
– Charges et produits liés aux paiements en actions	(199)	(130)
– Autres éléments	845	(5 640)
Total des ajustements	2 581	(2 977)
Total marge brute d'autofinancement	(9 730)	(12 912)
<i>Variations des :</i>		
Incidence de la var. des stocks et en cours	(3 287)	(9 488)
Incidence de la var. des clients & autres débiteurs	4 183	208
Incidence de la var. des fournisseurs & autres créditeurs	(137)	3 183
Total des variations	759	(6 097)
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles	(8 971)	(19 009)
Impôts payés	961	(1 372)
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles	(8 011)	(20 382)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(955)	(3 417)
Subventions d'investissement	-	974
Diminution d'actifs financiers	38	36
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	(917)	(2 406)
Cession (acq.) nette d'actions propres	9	(53)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts et dettes financières	565	590
Remboursement d'emprunts et dettes financières	(2 037)	(2 099)
Intérêts versés	(87)	(85)
Trésorerie nette liée aux activités de financement	(1 550)	(1 647)
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	(10 482)	(24 435)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	11 041	35 476
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	559	11 041
Variation de trésorerie nette par les soldes	(10 482)	(24 435)

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS IFRS

Les comptes consolidés présentés ci-après ont été arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 27/06/2025.

Postérieurement à l'arrêté des comptes du 27/06/2025, la Société a porté à la connaissance du Conseil d'Administration une information nouvelle concernant la procédure judiciaire qui l'opposait à Carbonloop Longvilliers SAS et à la SAS Carbonloop Villabé (voir Note 3.4 et 4.5). En conséquence, les comptes consolidés ont été de nouveau arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 29/07/2025.

1. Description de la Société et de l'activité

Haffner Energy est une entreprise française qui fournit des solutions propriétaires différenciantes pour la production de carburants renouvelables compétitifs. Forte de 32 ans d'expérience dans la conversion de la biomasse en énergie, elle a développé une technologie innovante et brevetée de thermolyse et de gazéification de la biomasse qui permet de produire du gaz, de l'hydrogène et du méthanol renouvelables ainsi que du Carburant d'Aviation Durable (SAF). L'entreprise contribue également à régénérer la planète, par la co-production de CO₂ biogénique et de biocarbone (ou char/biochar), véritable puits de carbone naturel.

Haffner Energy est le partenaire privilégié des industriels et des collectivités désireux d'œuvrer à la construction d'un avenir qui repose sur des choix énergétiques compétitifs, décarbonés et durables vis-à-vis des énergies fossiles.

Haffner Energy est aussi un acteur clé de l'économie circulaire, en valorisant des résidus de biomasse, ou de la biomasse issue de cultures régénératrices sur des terres marginales, sans conflit d'usage et sourcés au plus proche des points de production de l'énergie. Elle répond également à l'enjeu de la réindustrialisation verte des territoires par la création d'emplois non délocalisables.

Haffner Energy opère son activité à travers :

- La recherche, la conception, la construction, la réalisation, la commercialisation et le cas échéant, l'exploitation d'installations pour la production de gaz, d'hydrogène et de méthanol renouvelables ainsi que de Carburant d'Aviation Durable (SAF) à partir de thermolyse de la biomasse ou d'intrants organiques ;
- L'ensemble des études techniques puis l'installation de machines, d'équipements et de modules complets pour la production de gaz, d'hydrogène et de méthanol renouvelables ainsi que de SAF ;
- Des services associés, comme la maintenance des équipements vendus et la fourniture de la biomasse à travers son service Biomatch®.

Les présents états financiers IFRS comprennent les comptes de Haffner Energy. Ils comprennent également la SAS Emile JACQUIER, dont 100% des titres ont été acquis le 13 juin 2023 et qui est consolidée par intégration en globale à compter du 1^{er} juillet 2023.

2. Base de préparation

Les états financiers IFRS de la Société Haffner Energy ont été établis sur la base des comptes consolidés au 31 mars 2025 et sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et interprétées par l'IFRS Interpretations Committee et le Standard Interpretations Committee, au 31 mars 2025.

Bien que ne répondant pas aux conditions d'application du règlement n°1606/2002, du Conseil Européen adopté le 19 juillet 2002, la Société a choisi de fournir, sur une base volontaire, une information financière préparée selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. La date de transition aux normes IFRS est au 1^{er} avril 2019, l'exercice clos au 31 mars 2025 constitue donc le sixième exercice présenté par la Société dans le référentiel IFRS.

Concernant le traitement des événements survenus postérieurement aux dates auxquelles les comptes de chacun des exercices présentés ont été établis, les événements survenus entre le 31 mars 2025 et la date d'arrêté des états financiers IFRS ont été traités conformément à IAS 10 « Événements postérieurs à la date de clôture ». Ces événements sont décrits dans la note 4 de la présente annexe aux états financiers IFRS « Événements postérieurs à la clôture » qui présente les événements significatifs intervenus sur la période précitée.

2.1. Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société sont établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne applicables aux exercices couverts par les comptes.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/commission/index_fr.

2.2. Evolution du référentiel comptable

Les nouvelles normes, amendements et interprétations suivants d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 n'ont pas d'impact significatif dans les comptes :

- Amendement à IFRS 16 « Passif de location relatif à une cession-bail » ;
- Amendement à IAS 1 « Classement des passifs en tant que courants ou non courants et passifs non courants assortis de clauses restrictives » ;
- Amendement à IAS 7 et IFRS 7 « Accords de financement de fournisseurs ».

Par ailleurs, le Groupe n'a pas choisi d'appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations qui seront d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 ou postérieurement.

2.3. Recours à des estimations et aux jugements

En préparant ces états financiers, la Direction a exercé des jugements et effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la Société et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue, pour tenir compte, le cas échéant, des nouvelles circonstances. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé de manière prospective.

Jugements et incertitudes liés aux estimations

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 5.1 – Participation mise en équivalence : détermination du niveau d'influence sur les sociétés de projet
- Note 11 – Durée des contrats de location : déterminer si la Société est raisonnablement certaine d'exercer ses options de prolongation/résiliation.
- Note 17 – Provision pour pertes sur contrats déficitaires

Hypothèses et incertitudes liées aux estimations

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui comportent un risque d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et passifs sont données dans les notes suivantes :

- Note 6.2 – Chiffre d'affaires : hypothèses relatives à la probabilité de versement de pénalités de sous-performance ou d'encaissement de bonus de sur-performance, et à l'évaluation de la marge à terminaison.
- Note 10.1 – Frais de développement activés : appréciation de leur recouvrabilité.
- Note 11 – Contrat de location : détermination des principales hypothèses, notamment durée de location et taux d'actualisation.
- Note 14 – Créances clients et autres actifs courants : appréciation de leur recouvrabilité et évaluation de la dépréciation
- Note 17 – Estimation de la perte sur contrats déficitaires

2.4. Base d'évaluation

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique.

2.5. Liste des sociétés consolidées

Raison sociale	Pays	% contrôle	Méthode de consolidation
Haffner Energy	France	-	Société mère
Jacquier	France	100%	Intégration globale

2.6. Continuité d'exploitation

La Société a procédé à une revue de son risque de liquidité et considère qu'elle disposera d'une trésorerie suffisante pour faire face au financement de ses activités au moins jusqu'au 31/03/2026.

Cet horizon de trésorerie tient notamment compte :

- De l'augmentation de capital définitivement souscrite le 4 avril 2025, postérieurement à la clôture, pour un montant de 7 M€.
- De l'encaissement, en mars 2025, d'une aide à l'innovation de Bpifrance (Prêt RDI) d'un montant de 500 k€ relative au projet de centre de production d'hydrogène, d'essais et de formation de Marolles (Marl'Hy) portant à 1,5 M€ le total des financements publics obtenus sur ce projet (cf. communiqué de presse et dossier de presse du 22 novembre 2024).
- Des réductions de coûts engagés par la Société (voir Note 3.3) limitant la consommation mensuelle moyenne de trésorerie, hors recettes et charges non récurrentes, à environ 600 k€ (contre 1 M€ fin 2024 tel qu'indiqué dans le communiqué de presse du 17 décembre 2024).

Il est par ailleurs subordonné, au 1^{er} semestre de l'exercice, au succès du test d'endurance sur le site de Marolles et à la signature de contrats qui en découlent, ainsi qu'à l'obtention, sur l'exercice, d'un financement complémentaire lié aux équipements du site de Marolles.

2.7. Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Les montants sont arrondis au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

3. Faits significatifs de l'exercice 2024-2025

3.1. Une année d'avancées stratégiques illustrant la maturité technologique de Haffner Energy : Mise en service du centre de production d'hydrogène et de gaz renouvelables, d'essais et formation de Marolles (Marl'Hy) et nouveaux partenariats stratégiques

Après l'élargissement depuis mi-2023 du marché adressable de Haffner Energy bien au-delà de l'hydrogène et l'accroissement de son portefeuille de projets, l'exercice se caractérise notamment pour la Société par le franchissement d'étapes cruciales pour l'accélération de son développement industriel et commercial : mise en service du site-vitrine de Marolles (Marl'Hy), ou encore signature d'accords de partenariats avec des acteurs de premier plan, notamment dans le domaine du SAF.

3.1.1. Mise en service opérationnelle du centre de production d'hydrogène et de gaz renouvelables, d'essais et de formation de Marolles (Marl'Hy) : priorité stratégique de l'exercice

Au cours la période, l'attention de l'équipe de Haffner Energy s'est concentrée tout particulièrement sur l'installation et la mise en service d'un site-vitrine des savoir-faire de la Société sur la zone d'activité de Vitry-Marolles (Marne), à proximité de son siège social. Initiée fin 2023, la création de ce centre de production, d'essais et de formation s'est déroulée en plusieurs étapes : après des travaux de fouilles archéologiques, de préparation du site et de montage des équipements, le centre est entré en phase de production de gaz renouvelable (syngaz) dès le 18 juin 2024 (cf. [communiqué de presse du 20/06/2024](#)). Doté d'un équipement de nouvelle génération, et destiné à fonctionner en continu 8 000 heures par an, ce site a été inauguré le 22 novembre 2024, durant la Semaine de l'Industrie (cf. [communiqué de presse](#) et [dossier de presse du 22/11/2024](#)).

Après l'obtention des autorisations réglementaires et l'installation d'équipements complémentaires, l'équipe dédiée à ce projet a franchi une étape stratégique pour le développement industriel et commercial de Haffner Energy, avec, en février 2025, le démarrage de la production d'hydrogène vert de qualité mobilité (cf. [communiqués de presse des 26/02/2025](#) et du [12/03/2025](#)). L'hydrogène vert, produit dans le cadre des activités du site de Marolles - 120 tonnes/an - est destiné à être commercialisé ; il a notamment fait l'objet d'un protocole d'accord sur l'« offtake » signé le 16 décembre 2024

avec un opérateur français spécialisé dans le transport et la distribution de l'hydrogène pour son enlèvement et sa revente afin de décarboner les mobilités et l'industrie.

Ce site permet désormais aux clients et prospects de la Société de tester en « grandeur réelle » et avec leurs propres biomasses, l'éventail des possibilités offertes par les technologies Haffner Energy : production de gaz et d'hydrogène « super verts », co-production d'électricité, production et/ou gazéification de biocarbone et/ou de biochar. Ce site a également vocation à former leurs équipes au pilotage et à la maintenance des équipements.

Ce projet, qui a permis de donner naissance au **premier site connu au monde produisant de l'hydrogène à partir de résidus de biomasse solide**, a pu être mené à bien grâce au soutien et à l'engagement des pouvoirs publics français à travers différentes entités locales ou nationales. Il a ainsi bénéficié de plus de 1,5 M€ de financements publics¹, témoignant de la confiance accordée à Haffner Energy pour contribuer à la stratégie de réindustrialisation verte conduite par l'Etat.

Si la réussite de ce projet structurant atteste de la maturité technologique et industrielle de Haffner Energy, elle permettra aussi de démontrer la pertinence économique et écologique de ses technologies. En effet, par rapport à des technologies alternatives, et en particulier celle de l'électrolyse de l'eau, l'hydrogène « super vert » produit par Haffner Energy à travers sa technologie de thermolyse se révèle particulièrement compétitif en raison du faible coût de l'énergie primaire utilisée (la biomasse), conjuguée à une excellente efficacité énergétique (+ de 75% pour les installations > 20MW). En outre, cet hydrogène est carbone négatif en cas de co-production de biochar qui permet la séquestration du carbone biogénique.

Ce site-vitrine constitue donc **un outil déterminant pour la concrétisation du potentiel commercial de la Société**. A court terme, il permet d'accélérer le débouclage de plusieurs contrats en attente de signature comme en témoigne la **signature récente d'un premier contrat pour la réalisation d'une unité de production d'hydrogène et de biochar à partir de biomasse de l'industrie du bois sur le site du Groupe Corbat à Glovelier en Suisse, pour H2 bois SA**. Cette unité, dont la mise en service est attendue en juillet 2026, représente pour Haffner Energy un montant global de commandes susceptible d'atteindre 8,3 M€ en incluant les options (cf. [communiqué de presse du 12/03/2025](#)).

¹ Dont un Prêt Innovation-Recherche et Développement (PIRD) d'un montant de 500 k€ accordé par Bpifrance encaissé début mars 2025.

3.1.2. 2024-2025, de nouveaux partenariats stratégiques avec des acteurs de premier plan

La maturité croissante des technologies Haffner Energy sur leurs différentes applications a permis à la Société d'amplifier la démarche de construction de partenariats stratégiques déjà engagée et d'obtenir la confiance d'acteurs de tout premier plan.

Au cours de l'exercice écoulé, les nouveaux accords ont essentiellement concerné le SAF, segment prioritaire de la Société compte tenu du potentiel du marché.

Dans le cadre de son projet d'usine de production de Carburant d'Aviation Durable (SAF), Paris-Vatry SAF, Haffner Energy a ainsi établi **en juin 2024 un premier partenariat avec la Société américaine LanzaJet** (cf. [communiqué de presse du 6/06/2024](#)). Leader mondial de la technologie ATJ (Alcohol-to-Jet), cet acteur compte parmi les plus avancés du secteur, avec plus de 90 projets SAF en portefeuille, et a été désigné en 2024 par Time Magazine comme l'une des « *100 Most Influential Companies* ». Il bénéficie du soutien financier du groupe Aéroport de Paris (ADP), British Airways, Airbus, Southwest Airlines et Microsoft, entre autres.

Un accord clé a également été signé **en septembre 2024 avec IðunnH2**, le développeur de projets d'hydrogène vert et de e-carburants durables en charge du plus grand projet d'usine de production de e-SAF d'Islande (capacité de 65 000 tonnes). Situé à proximité de l'aéroport international de Keflavík, ce site sera approvisionné dès 2028 en carbone biogénique issu de la gazéification de biocarbone par la technologie brevetée de Haffner Energy. Cette solution a été choisie par IðunnH2 pour sa capacité à réduire de façon significative les coûts et à augmenter la productivité du processus de production d'e-SAF. En effet, en Islande, les volumes limités de biomasse locale réduisent l'accès au carbone biogénique, composant indispensable au SAF. La mise à disposition par Haffner Energy de biocarbone solide, gazéifié sur place par son Gasiliner®, constituera une alternative à la fois compétitive et flexible à l'option classique du CO₂ biogénique, un gaz coûteux à capturer, transporter et stocker (cf. [communiqué de presse du 2/09/2024](#)).

Désireux d'amplifier la portée de leur premier partenariat, **Haffner Energy et LanzaJet** ont annoncé **en janvier 2025** (cf. [communiqué de presse du 28/01/2025](#)) **un nouvel accord de partenariat, accompagnés de LanzaTech, développeur d'une solution différenciante de transformation du gaz de synthèse en éthanol et actionnaire de LanzaJet**. Cette société cotée au Nasdaq est un leader reconnu de solutions commerciales de gestion du carbone. L'objectif de cet accord tripartite est d'explorer des projets communs de conversion des résidus de biomasse en carburant d'aviation durable sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la production de SAF en combinant les technologies des 3 sociétés.

Il s'agit aussi d'étudier des opportunités variées, qu'il s'agisse de développement d'installations industrielles, de contrats d'achat de carburant ou de licences technologiques conjointes, ainsi que du soutien financier et/ou de l'investissement dans des projets SAF spécifiques.

Haffner Energy a également conclu **en février 2025 un accord de partenariat avec ATOBA Energy** (cf. [communiqué de presse du 20/02/2025](#)), un agrégateur de carburants durables dont la raison d'être est de résoudre le dilemme financier entre compagnies aériennes et producteurs en permettant aux différents acteurs de bénéficier de contrats de SAF à long terme à des prix optimisés, en particulier grâce à des offtakes auprès de producteurs et technologies diversifiés. Ce partenariat devrait faciliter le financement des projets SAF de Haffner Energy et lever les verrous de cette chaîne de valeur dont les projets d'installation de production se trouvent confrontés à l'obtention de contrats pour couvrir l'amortissement des investissements. L'identification de Haffner Energy par ATOBA Energy comme acteur stratégique dans l'écosystème SAF témoigne là encore de la compétitivité de ses solutions technologiques.

Toujours sur le sujet du SAF, postérieurement à la clôture, Haffner Energy a annoncé un accord de partenariat avec **Luxaviation, leader mondial de l'aviation d'affaires**, pour accélérer la production et la promotion des SAF, grâce à un rôle actif de Luxaviation dans SAF Zero (cf. [communiqué de presse du 18/06/2024](#)), initiative lancée par Haffner Energy en septembre 2024 (cf. [communiqué de presse du 12/09/2024](#)).

Par ailleurs, Haffner Energy a **poursuivi sa démarche partenariale visant à assurer la diversification de ses sources d'approvisionnement en biomasse durable**. En France, un nouvel accord a ainsi été signé **en août 2024 avec la société Bambbco**, leader en France du développement de la filière bambou (cf. [communiqué de presse du 24/09/2024](#)). Ce partenariat a pour objectif d'améliorer l'exploitation énergétique de la biomasse, notamment sur des terres marginales et des zones désertiques, par la création d'écosystèmes locaux pour des projets de production de carburants durables. Il s'inscrit dans la même logique de sécurisation de l'approvisionnement que le partenariat signé par Haffner Energy en début d'année 2024 avec la société Hexas, basée aux Etats-Unis et spécialisée dans la production de matières premières d'origine végétale à partir de sa culture régénératrice : la XanoGrass™ (cf. [communiqué de presse du 13/03/2024](#)).

3.2. Un exercice de consolidation des perspectives commerciales

Au terme de l'exercice 2024-2025, Haffner Energy disposait d'**un pipeline commercial estimé à 1,55 Mds€** contre 1,4 Mds€ au 31/03/2024, confirmant **un niveau d'activité commerciale élevé** du fait des différentes initiatives engagées depuis mi-2023 : lancement d'une offre de grande capacité pour le marché du gaz renouvelable (syngaz) et d'une offre SAF ; développement commercial engagé aux États-Unis par la création d'une filiale ; présence accrue sur les différents salons dédiés aux énergies renouvelables et à l'hydrogène².

A l'occasion de son augmentation de capital, et afin d'offrir une vision plus claire et représentative de son activité et de ses perspectives, la Société a décidé d'adopter **une communication basée sur un pipeline probabilisé** au lieu des objectifs de chiffre d'affaires annuels à moyen terme, tel que cela était pratiqué auparavant, les projets convertis en carnet de commande s'étalant généralement sur au moins deux exercices.

À fin mars 2025, le pipeline probabilisé de Haffner Energy atteignait 388 M€.

Deux contrats portant sur des équipements de production d'hydrogène avaient été identifiés comme pouvant être conclus dans la foulée de l'entrée en production d'hydrogène sur le site de Marolles, intervenue en février 2025 (cf. [communiqué de presse du 26/02/2025](#)).

Le premier concerne le projet H2 bois, pour lequel Haffner Energy a obtenu dès le 12/03/2025 la signature d'un premier contrat essentiel pour la création de cette unité de production d'hydrogène et de biochar à partir de biomasse sur le site du groupe Suisse Corbat (cf. [communiqué de presse du 12/03/2025](#)). La livraison du site devant intervenir en juillet 2026, les commandes concernant Haffner Energy devraient s'échelonner d'ici la fin de l'exercice 2025-2026.

Le second concerne le projet Renewable Energy Valley de REFORMERS à Alkmaar aux Pays-Bas. Ce dernier s'est vu décerner en mai 2025 à Rotterdam le **Prix World Hydrogen 2025 dans la catégorie « Clean Project »**, grâce au choix de HYNOCAR[®] comme technologie de production d'hydrogène vert.

² Depuis le début de l'année 2025, Haffner Energy a par exemple participé aux salons Hyvolution Paris 2025, Bio360 Expo 2025 à Nantes, World Electrolysis Congress 2025 à Cologne, WorldHydrogen 2025 à Rotterdam.

3.3. Poursuite du plan de préservation de la trésorerie engagé depuis novembre 2023

Au cours de l'exercice écoulé, et dans le cadre d'un **plan de préservation de la trésorerie initié en novembre 2023**, Haffner Energy a également poursuivi la **réduction de ses dépenses tout en préservant les ressources nécessaires pour atteindre ses objectifs** de court et moyen-terme.

Pour mémoire, les principales mesures du plan de préservation de la trésorerie engagé depuis novembre 2023 et mises en œuvre sur l'exercice ont porté sur :

- **Les frais généraux** : outre des mesures renforcées de gestion budgétaire et de contrôle des dépenses, la Société a notamment réduit les honoraires, supprimé les contrats de prestations de services ou de sous-traitance non essentiels dont les missions pouvaient être prises en charge en interne, changé de gestionnaire de paie, renégocié les conditions commerciales des autres contrats, et limité à l'essentiel les déplacements et frais de voyages associés.
- **La masse salariale** : outre le gel des recrutements et remplacements et l'absence d'augmentation générale des salaires au cours des exercices 2023-2024 et 2024-2025, Haffner Energy a procédé à un plan de licenciement économique ciblé à l'été 2024, se traduisant par la suppression de 9 postes. A noter que postérieurement à la clôture, un plan de licenciement pour motif économique a été engagé au sein de la société SAS Jacquier. Ce plan de licenciement s'est traduit par la sortie de 3 salariés des effectifs au 16/06/2025.
- **Les surfaces louées** : elles ont été réduites à Nantes comme à Paris, en particulier du fait du déménagement des locaux de Paris réalisé en janvier 2025 et de la résiliation du bail des locaux du 1er étage des bureaux de Nantes.
- **Le report d'investissements non prioritaires** comme ceux concernant le déploiement d'un nouvel ERP (1,3 M€).
- **Des renégociations avec les partenaires stratégiques et prestataires** pour revoir certains plannings de livraison et échéanciers de factures à payer (3 M€).
- **Des reports de versements** illustrant l'engagement de toutes les parties prenantes internes à la Société, comme le décalage du paiement de la part individuelle des primes sur objectifs des salariés et du paiement des jetons de présence des administrateurs ; on notera enfin l'abandon par les deux dirigeants et actionnaires fondateurs, Philippe et Marc Haffner, de la partie variable de leur rémunération au titre des exercices 2023-2024 ainsi que la diminution temporaire en deux temps d'une partie leur rémunération fixe au titre des exercices 2023-2024 et 2024-2025. Ces montants dus ont été provisionnés dans les comptes.

Grâce à la mise en œuvre de ces mesures d'économie, le rythme moyen de consommation mensuelle de liquidités s'est ainsi trouvé nettement réduit au cours de l'exercice, passant progressivement de 1,4 M€ en fin d'année 2023 à 1 M€ en fin d'année 2024, pour s'établir à environ 0,6 M€ par mois au premier trimestre 2025, hors recettes et charges non récurrentes.

Afin de s'assurer que la Société disposerait des ressources nécessaires à la poursuite de son développement jusqu'à la montée en puissance attendue du chiffre d'affaires, et comme annoncé dès juin 2024, Haffner Energy a initié sur l'exercice une augmentation de capital qui s'est concrétisée par une levée de fonds de 7 M€ postérieurement à la clôture de l'exercice (cf. Note 4.1).

3.4. Litiges divers

Lors de la publication de ses résultats annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2024, la Société a annoncé que les trois contrats conclus avec des sociétés de Carbonloop (comprenant un contrat pour la fourniture d'équipements visant la production de gaz renouvelable d'une capacité de 500 kW et deux contrats pour la fourniture d'hydrogène renouvelable) ne seraient pas poursuivis. Les contrats avaient été suspendus depuis le 30 septembre 2023 (cf. [communiqué de presse du 14 décembre 2023](#)) et la Société avait par conséquent annoncé l'existence d'un risque d'annulation de ces contrats inclus dans son carnet de commandes.

Un référé a été initié par Carbonloop devant le Tribunal de commerce de Paris (renommé depuis Tribunal des activités économiques) concernant l'exécution de ces bons de commandes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, le Tribunal de Commerce de Paris a débouté Carbonloop, ayant considéré que la procédure relevait du fond et de non d'un référé. De son côté, Haffner Energy a pris l'initiative d'initier une action au fond à l'encontre de Carbonloop (précisément les sociétés Carbonloop Longvilliers SAS et Carbonloop Villabé SAS) dans le cadre de ce contentieux.

Postérieurement à la clôture, le 1er juillet 2025, le Tribunal des activités économiques de Paris, statuant au fond, a :

- condamné Carbonloop Longvilliers SAS à payer 881 523,36 euros à Haffner Energy, outre les intérêts calculés au taux légal à compter du 3 juin 2023 ;
- condamné Haffner Energy à payer à la SAS Carbonloop Villabé la somme de 816 400 euros ;
- ordonné l'exécution provisoire du jugement.

A la date de publication des Etats financiers IFRS et des comptes sociaux clos au 31 mars 2025, Haffner Energy et Kouros SA, actionnaire majoritaire des sociétés Carbonloop Longvilliers SAS et Carbonloop Villabé SAS, ont engagé des discussions en vue de régler leur différend. Le jugement du Tribunal des activités économiques de Paris du 1^{er} juillet 2025 n'a donc pas impacté le compte de résultat et les positions bilancielle au 31 mars 2025.

Par ailleurs, la Société Haffner Energy a conclu un termsheet avec la société SARA (Société Anonyme de Raffinerie des Antilles) le 31/03/2023. Au titre de ce contrat, la Société a perçu un acompte de 1 M€. Un désaccord commercial est intervenu entre les parties et la Société a assigné la société SARA au fond. La procédure est en cours.

Enfin, des litiges sociaux sont en cours de procédure et ont fait l'objet d'une provision (cf. Note 17).

3.5. Attribution d'un Plan d'actions gratuites et rachat d'actions

Au 31 mars 2025, les Plans d'actions gratuites n°1, 2 et 4 sont clôturés :

- Les 290 507 titres du Plan n°1 n'ont pas été attribués du fait de la sortie des effectifs des trois bénéficiaires.
- Le Plan n°2 a donné lieu à l'attribution définitive de 33 073 titres.
- Le Plan n°4 a donné lieu à l'attribution définitive de 19 609 titres.

Le Plan n°3 (18 000 titres) sera clôturé au cours de l'exercice à venir.

Deux Plans d'actions gratuites ont été attribués au cours de l'exercice :

- Le Plan n°5 (186 374 titres dont 134 975 titres seront soumis à performance).
- Le Plan n°6 (42 462 titres dont 20 112 titres seront soumis à performance).

Ces deux Plans sont destinés à certains salariés de la Société, membres du Comité Exécutif ou du Comité de direction, et autres salariés, afin de les fidéliser. La période d'acquisition et la période de conservation sont identiques à celles du Plan N°1. Seuls les salariés membres du Comité Exécutif ou du Comité de Direction sont soumis à des critères de performance.

Les Plans n°5 et 6 sont soumis aux mêmes critères de performance que ceux applicables à la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux.

4. Evénements postérieurs à la clôture

4.1. Augmentation de capital par émission d'ABSA avec maintien du DPS

A la fin de l'exercice 2024-2025, Haffner Energy a engagé une augmentation de capital par émission d'Actions avec Bons de Souscription d'Actions (ABSA), avec maintien du Droit Prioritaire de Souscription des actionnaires (DPS).

Sa réalisation définitive, matérialisée par le règlement-livraison des titres intervenu le 4 avril 2025, soit juste après la clôture de l'exercice, a permis à l'entreprise de réaliser une levée de fonds de 7 M€ et d'élargir son flottant, qui atteint désormais près de 25% du capital.

Conformément à ce qui avait été annoncé au mois de juin 2024, et dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale du 12 septembre 2024, Haffner Energy a procédé à une levée de fonds destinée à financer l'accélération du développement de la Société. Sur décision du Conseil d'Administration réuni le 12 mars 2025, celle-ci a pris la forme d'une augmentation de capital de 7 M€ par émission d'ABSA avec maintien du Droit Prioritaire de Souscription des actionnaires (DPS).

4.1.1. Une opération en 2 temps : 7 M€ par émission des ABSA, potentiellement doublée en cas d'exercice des BSA à horizon 18 mois

Pour mémoire, l'opération présentait les caractéristiques suivantes :

- Opération éligible aux dispositifs IR-PME, PEA et PEA-PME, FIP-FCPI et article 150-0 B ter
- Attribution de DPS : à raison d'un DPS pour 1 action détenue le 14/03/2025
- Négociabilité des DPS du 17 au 26/03/2025 inclus
- Parité de souscription : 9 ABSA pour 23 Actions Existantes
- Prix de souscription d'une ABSA : 0,40 €, soit une décote faciale de 59% par rapport au cours de clôture du 12/03/2025, veille de l'annonce de l'opération (0,98 €)
- Période de souscription des ABSA du 19 au 28/03/2025 inclus
- Réalisation définitive de l'émission constatée le 4/04/2025, à hauteur d'un montant de 6 995 497,60 euros, dont 1 748 874,40 euros de valeur nominale et 5 246 623,20 euros de prime d'émission portant le capital social de la Société à 6 218 220,10 euros
- Règlement-livraison des ABSA : le 4/04/2025
- Négociabilité des Actions Nouvelles (ISIN : FR0014007ND6 – Mnémonique : ALHAF) et des BSA (ISIN FR001400Y4X9) sur Euronext Growth à Paris depuis le 4/04/2025

- Conditions d'exercice des BSA attachés aux ABSA (à raison de 1 BSA par Action Nouvelle) : à compter du 4/04/2026 pour une durée de 6 mois, 3 BSA permettant de souscrire à une Action Nouvelle au prix de 1,20 €.

L'exercice de la totalité des BSA représenterait à terme une augmentation de capital potentielle d'un montant brut de 6 995 498 euros.

Cette opération a bénéficié du **soutien renouvelé d'actionnaires historiques** (Haffner Participation, EUREFI, VICAT, et EREN) **et de nouveaux investisseurs**, qui s'étaient **engagés à participer à l'opération jusqu'à 5,5 M€**. Elle a été réalisée avec le concours de **Gilbert Dupont**, en tant que coordinateur global et teneur de livre, et **CIC Market Solutions** comme dépositaire.

4.1.2. Post opération, une répartition du capital modifiée et un quasi-doubling du flottant

Le montant brut de l'augmentation de capital constatée par le Conseil d'Administration réuni le 1^{er} avril 2025 s'est élevé à 6 995 497,60 €, dont 1 748 874,40 € de valeur nominale et 5 246 623,60 € de prime d'émission, et s'est traduit par l'émission de 17 488 744 ABSA à un prix de souscription unitaire de 0,40 €, dont 0,10 € de valeur nominale et 0,30 € de prime d'émission (cf. communiqués de presse des 2/04/2025 et 4/04/2025).

A l'issue de l'émission d'ABSA, le **capital social de Haffner Energy a été porté à 6 218 220,10 euros**, divisé en **62 182 201 actions ordinaires de 0,10 euro de valeur nominale**.

L'opération a entraîné **une modification de la répartition du capital et des droits de vote**. L'augmentation de capital a notamment permis **une hausse significative du flottant** (porté de 12,83 % à 24,75%), qui devrait à terme s'avérer positive pour l'attractivité du titre.

Tableau : Incidence de l'émission des ABSA sur la répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	Avant Augmentation de Capital				Après Augmentation de Capital			
	Nombre d'Actions	% du Capital	Nombre de DDV théoriques	% des DDV théoriques	Nombre d'Actions	% du Capital	Nombre de DDV théoriques	% des DDV théoriques
Haffner Participation	17 824 000	39,88%	35 648 000	44,92%	20 199 000	32,48%	38 023 000	39,26%
Eurefi	5 741 600	12,85%	11 483 200	14,47%	8 311 600	13,37%	14 053 200	14,51%
Sous total Concert	23 565 600	52,73%	47 131 200	59,39%	28 510 600	45,85%	52 076 200	53,77%
Vicat	1 175 000	2,63%	1 175 000	1,48%	3 675 000	5,91%	3 675 000	3,80%
Eren Industries	1 000 000	2,24%	2 000 000	2,52%	1 391 302	2,24%	2 391 302	2,47%
Kouros	11 826 112	26,46%	21 920 542	27,63%	11 826 112	19,02%	21 920 542	22,64%
HRS	1 000 000	2,24%	1 000 000	1,26%	1 000 000	1,60%	1 000 000	1,03%
Flottant	5 736 238	12,83%	5 736 238	7,23%	15 388 680	24,75%	15 388 680	15,89%
Autodétention	390 507	0,87%	390 507	0,49%	390 507	0,63%	390 507	0,40%
TOTAL	44 693 457	100%	79 353 487	100%	62 182 201	100%	96 842 231	100%

Pour mémoire, un actionnaire n'ayant pas participé à l'opération et détenant précédemment 1% du capital voyait **un effet dilutif de 0,72%** s'appliquer à sa position.

4.2. Poursuite des avancées stratégiques : R&D, Marolles, nouvelle gamme d'unités Hynoca® et partenariats commerciaux

Si la commercialisation des solutions existantes est la priorité de l'exercice en cours, Haffner Energy a continué et continuera d'investir du temps sur la **Recherche-Développement** pour disposer de solutions nouvelles ou optimisées à proposer à ses clients. La performance de sa technologie de thermolyse de la biomasse est en effet à la source de la reconnaissance dont bénéficie le Groupe. En particulier, avant la clôture de l'exercice, la Société a obtenu le label « entreprise innovante » de Bpifrance. Cette reconnaissance lui a notamment permis d'accueillir un fonds FCPI au capital de la Société.

En avril 2025, le Groupe a présenté **une nouvelle gamme d'unités de production, Hynoca® Flex 500 IG**, capables de produire 12 tonnes par jour d'hydrogène vert commercialisable pour moins de 3€/kg sans subvention et de produire de l'électricité renouvelable rentable aux heures de pointe (cf. [communiqué de presse du 24/04/2025](#)). Compétitive par rapport à l'hydrogène gris et aux combustibles fossiles grâce à son efficacité énergétique supérieure à 80 %, cette nouvelle solution offre toute la flexibilité de la **cogénération d'hydrogène et d'électricité**, permettant aux sites-producteurs de gérer la demande aléatoire d'hydrogène et bénéficier d'un fonctionnement continu sans devoir s'enfermer dans des contrats d'offtake rigides.

Parmi les priorités de l'exercice, figure également **l'optimisation des équipements du site stratégique de Marolles** et notamment la **finalisation de l'installation du Gasliner® sur le site de Marolles** (cf. [communiqué de presse du 22/11/2024](#)).

Par ailleurs, l'équipe Haffner Energy a poursuivi ses travaux pour faire avancer le projet stratégique de **Paris-Vatry SAF**. En particulier, sur l'exercice 2024-2025, la Société a finalisé la **création d'une SPV** (société de projet). Postérieurement à la clôture, à l'occasion du salon du Bourget, la société luxembourgeoise Luxaviation, leader mondial de l'aviation d'affaires, a confirmé son intérêt pour un rôle actif dans SAF Zero. La participation de Luxaviation devrait prendre la forme d'un apport de fonds pour financer les activités de développement initiales de l'activité SAF, d'un soutien à la définition stratégique et à la visibilité mondiale, ainsi que d'accords d'achat dans des projets de SAF Zero, tels que le projet Paris-Vatry SAF (cf. [communiqué de presse du 18/06/2025](#)).

Enfin, le **projet FactorHy** de première usine, destiné à assembler les modules de production de gaz et d'hydrogène renouvelables, est toujours en cours. Les études préalables sont achevées et les études détaillées en vue du dépôt du permis de construire se poursuivent.

4.3. Poursuite de la structuration de l'action de la Société et simplification de sa gouvernance

Après avoir concrétisé en mai 2024 la création d'Haffner Energy Inc., filiale américaine non consolidée, **Haffner Energy continuera d'œuvrer à la structuration de son action et de ses développements futurs**, notamment pour avancer efficacement dans le domaine des Carburants d'Aviation Durables (SAF). Sur l'exercice en cours, la Société entend réaliser **le lancement de SAF Zero**, un spin-off destiné à maximiser son potentiel sur ce marché en plein essor (cf. communiqués de presse du 12/09/2024 et du 18/06/2025).

Par ailleurs, Haffner Energy a décidé de **simplifier sa gouvernance pour renforcer son efficacité**.

Le **Conseil d'Administration du 9/05/2025** a notamment souhaité proposer à **l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, convoquée le 23/06/2025** :

- une **réduction du nombre des administrateurs**, avec la **fin anticipée du mandat des sociétés Kouros France et Kouros SA**, qui ont par ailleurs engagé une réduction de leur participation au capital à l'issue de l'augmentation de capital à laquelle elles n'ont pas souhaité participer ;
- un **renouvellement partiel de ses membres**, destiné à permettre l'entrée **d'un nouvel administrateur représentant la société Eren Industries**, l'un des actionnaires industriels de Haffner Energy. Partenaire de Haffner Energy depuis l'introduction en Bourse, cet acteur reconnu de la transition énergétique a pour raison d'être l'innovation technologique au service de l'économie des ressources naturelles. Eren Industries développe et investit dans des projets d'infrastructure, notamment dans la production d'énergie bas-carbone (hydrogène, biogaz, biométhane, etc.), dont certains pourraient être des projets d'intérêt pour Haffner Energy, et apportera au Conseil toute son expertise sectorielle ;
- **Une mise à jour des statuts simplifiant les règles de majorité applicables à certaines décisions du Conseil**, pour un retour au droit commun, conformément à la pratique.

L'Assemblée du 23 juin 2025 a adopté l'ensemble des résolutions qui lui étaient proposées.

Notons que le Conseil d'Administration a pris la décision de réduire les jetons de présence des administrateurs indépendants à compter du prochain exercice. Les administrateurs non indépendants, quant à eux, ne seront pas rémunérés.

4.4. Plan de licenciement pour motif économique engagé au sein de la Société SAS Jacquier

Un plan de licenciement pour motif économique a été engagé postérieurement à la clôture de l'exercice au sein de la Société SAS Jacquier.

Ce plan de licenciement s'est traduit par la sortie de 3 salariés des effectifs au 16/06/2025.

4.5. Jugement du tribunal des affaires économiques de Paris

Pour mémoire, lors de la publication de ses résultats annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2024, la Société a annoncé que les trois contrats conclus avec des sociétés de Carbonloop (comprenant un contrat pour la fourniture d'équipements visant la production de gaz renouvelable d'une capacité de 500 kW et deux contrats pour la fourniture d'hydrogène renouvelable) ne seraient pas poursuivis. Les contrats avaient été suspendus depuis le 30 septembre 2023 (cf. communiqué de presse du 14 décembre 2023) et la Société avait par conséquent annoncé l'existence d'un risque d'annulation de ces contrats inclus dans son carnet de commandes.

Un référé a été initié par Carbonloop devant le Tribunal de commerce de Paris (renommé depuis Tribunal des activités économiques) concernant l'exécution de ces bons de commandes.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025 le Tribunal de Commerce de Paris a débouté Carbonloop, ayant considéré que la procédure relevait du fond et de non d'un référé. De son côté, Haffner Energy a pris l'initiative d'initier une action au fond à l'encontre de Carbonloop (précisément les sociétés Carbonloop Longvilliers SAS et Carbonloop Villabé SAS) dans le cadre de ce contentieux (voir sections 1.2.3.4 du Rapport Annuel, 3.4 de la présente Annexe aux Etats financiers IFRS, et 2.4 des comptes sociaux).

Postérieurement à la clôture, le 1er juillet 2025, le Tribunal des activités économiques de Paris, statuant au fond, a :

- condamné Carbonloop Longvilliers SAS à payer 881 523,36 euros à Haffner Energy, outre les intérêts calculés au taux légal à compter du 3 juin 2023 ;
- condamné Haffner Energy à payer à la SAS Carbonloop Villabé la somme de 816 400 euros ;
- ordonné l'exécution provisoire du jugement.

5. Participation mise en équivalence dans des sociétés de projet

Selon IAS 28, les intérêts de la Société dans une entreprise associée, i.e. sous influence notable, sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement au coût qui inclut les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers de la Société incluent la quote-part de la Société dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise mise en équivalence, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable prend fin.

Une influence notable est présumée dès lors que le pourcentage de détention dépasse 20%. Mais d'autres critères doivent également être pris en compte pour déterminer l'existence d'une influence notable tels que la représentation au conseil d'administration de l'entité détenue, l'existence de transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue, la fourniture d'informations techniques essentielles.

Les gains découlant des transactions avec l'entreprise mise en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt de la Société dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur. Non matériel au 31 mars 2024

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2022, Haffner Energy a pris une participation dans le capital de deux sociétés de projet lors de leur création : la SAS Pôle du Bourbonnais et la SAS AEVHC. Elle détient 10% du capital de ces deux sociétés, libéré à moitié au 31 mars 2022. Un apport en capital complémentaire a été effectué sur l'exercice clos au 31 mars 2023 sur la SAS Pôle du Bourbonnais.

Ces sociétés n'avaient pas d'activité au 31 mars 2025 et n'ont pas dégagé de résultat sur l'exercice écoulé.

6. Données opérationnelles

6.1. Information sectorielle

Selon IFRS 8, un secteur opérationnel est une composante d'une entreprise :

- Qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges,
- Dont les résultats opérationnels sont régulièrement suivis par le principal décideur opérationnel,
- Pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

A compter du 23 novembre 2021, date de transformation de la Société en Société anonyme à conseil d'administration, le Conseil d'Administration est devenu le Principal Décideur Opérationnel (PDO) : il prend toutes les décisions relatives à l'approbation du budget, des investissements et de l'allocation des ressources. Il est également responsable de l'évaluation de la performance de l'entité, il définit la politique d'audit et de contrôle de la Société et approuve la nomination et la rémunération des mandataires sociaux.

En l'application d'IFRS 8, la Société opère sur un seul secteur opérationnel. De plus, l'ensemble de son activité et de ses actifs sont situés en France.

6.2. Chiffre d'affaires

Conformément à IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », la comptabilisation du chiffre d'affaires reflète le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la rémunération à laquelle le vendeur s'attend à avoir droit. Le transfert des biens et services étant fondé sur la notion de transfert du contrôle au client, celui-ci peut se produire à une date donnée, ou sur une période donnée. La reconnaissance de chiffre d'affaires par la Société repose sur un transfert de contrôle au client en continu sur une période donnée. Il est également précisé que, par symétrie, les coûts de certains équipements spécifiques sont enregistrés dès lors que ceux-ci sont produits et réceptionnés en atelier, du fait d'un transfert de contrôle anticipé du fournisseur vers la Société. Les achats non spécifiques sont enregistrés en stock dès lors que leur usage alternatif n'est pas démontré.

Une provision pour contrat déficitaire est évaluée à la valeur actuelle du plus faible du coût attendu de la résiliation ou de l'exécution du contrat, ce dernier étant déterminé sur la base des coûts complémentaires nécessaires pour remplir les obligations prévues au contrat. Préalablement à la détermination d'une provision, la Société comptabilise toute perte de valeur survenue sur les actifs dédiés à ce contrat.

Le chiffre d'affaires au 31 mars 2025 se décompose comme suit :

	31/03/2025	31/03/2024
Production d'unités Hynoca	-	(460)
Prestations de services et études	62	-
Produits divers des ventes Jacquier	316	303
Total chiffre d'affaires	378	(157)

Le Groupe a généré un chiffre d'affaires de 378 k€ au titre de l'exercice clos au 31 mars 2025.

Il se décompose principalement par les ventes d'équipements de chaudronnerie de la Société Jacquier (316 k€) ainsi que par diverses prestations de service et études de la Société Haffner Energy (62 k€).

Aucun nouveau chiffre d'affaires à l'avancement n'a pu être reconnu sur l'exercice.

Le chiffre d'affaires est intégralement réalisé en France :

Analyse du chiffre d'affaires par zone géographique	31/03/2025	31/03/2024
France	100%	100%
Total chiffre d'affaires	100%	100%

Les variations des passifs sur contrats (produits constatés d'avance) s'expliquent de la manière suivante :

	31/03/2025	31/03/2024
Passifs de contrats au 1er avril	2 594	1 500
Augmentation au titre des charges financières de l'année sur les contrats	-	-
Produits différés des facturations clients	-	1 094
Passifs de contrats au 31 mars	2 594	2 594
Dont Passif Courant	2 594	2 594
Dont Passif Non-Courant	-	-

Les produits différés des facturations clients concernent les contrats Carbonloop.

Ils n'ont pas évolué au 31 mars 2025.

Carnet de commandes :

Le « carnet de commandes » est la somme des prestations non actualisées restant à exécuter à la date de clôture dans le cadre de contrats clients tels que définis selon IFRS 15, i.e. de contrats créant des droits et obligations exécutoires entre les parties.

Il s'agit ainsi du chiffre d'affaires prévu dans le cadre de commandes fermes pluriannuelles en date de clôture.

Au 31 mars 2025, le carnet de commandes s'établit à 1 230 k€ HT et est constitué par des prestations facturées mais non constatées en chiffre d'affaires.

	Inférieur à 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	TOTAL
Montant total du prix de transaction affecté aux prestations non remplies (ou partiellement) à la date de clôture	1 230			1 230

6.3. Autres produits

Les subventions publiques d'exploitation qui compensent des charges encourues par la Société sont comptabilisées de façon systématique en résultat en « Autres produits » sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées.

Les subventions publiques d'investissement sont comptabilisées initialement à la juste valeur en produits différés s'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que la Société se conformera aux conditions qui leur sont attachées. Elles sont ensuite comptabilisées en résultat en autres produits de façon systématique sur la durée d'utilité de l'actif afférent.

Le crédit d'impôt recherche est traité comme une subvention publique par analogie. Il est ainsi comptabilisé comme :

- une subvention d'investissement pour la partie qui compense des charges activées en frais de développement,
- une subvention d'exploitation pour la partie des dépenses de recherche qui ne sont pas activées.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) perçu par Haffner Energy correspond dans sa totalité à une subvention d'investissement, et non d'exploitation. Cette subvention d'investissement étant comptabilisée en déduction de la valeur de l'actif financé (frais de développement) (cf. Note 10.1).

	31/03/2025	31/03/2024
Autres produits	79	69
Total autres produits	79	69

6.4. Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles se décomposent comme suit :

	31/03/2025	31/03/2024
Achats consommés	(2 330)	(3 030)
Achats d'études	(991)	(570)
Achats d'électricité	-	(324)
Total Achats non stockés de matières et fournitures	(3 321)	(3 924)
Sous traitance d'études, ingénieries et maintenance	(26)	(44)
Locations	(460)	(448)
Entretiens et réparations	(232)	(177)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(1 184)	(1 160)
Frais de déplacements et missions	(269)	(508)
Publicité et communication	(36)	(53)
Autres charges externes	(1 081)	(1 885)
Total Achats et charges externes	(3 288)	(4 274)
Total Amortissements des immobilisations et droits d'utilisation	(1 228)	(2 587)
Taxes	(91)	(193)
Dotation aux dépréciations et provisions	(1 242)	(1 096)
Transfert de charges	186	-
Autres produits et charges opérationnels	(992)	6 035
Total Autres produits & charges	(2 139)	4 747

Au 31 mars 2025, les achats non stockés de matières et fournitures (3 321 k€) couvrent l'ensemble des coûts ayant concouru à la réalisation de l'installation de Marolles.

Au 31 mars 2025, les achats et charges externes s'élèvent à 3 288 k€ (4 274 k€ au 31 mars 2024). Le plan de préservation de la trésorerie annoncé en novembre 2023 et qui s'est poursuivi au cours de l'exercice a conduit la Société à réduire ses coûts de près de 1 M€, et ce, sur la quasi-totalité des postes.

Les rémunérations d'intermédiaires et honoraires sont comparables au précédent exercice. Ces charges couvrent principalement les honoraires d'avocats, les coûts liés à l'opération d'augmentation de capital menée au cours de l'exercice et les travaux complémentaires menés par les commissaires aux comptes.

La baisse importante des amortissements des immobilisations et droits d'utilisation (1 228 k€ au 31 mars 2025 contre 2 587 k€ au 31 mars 2024) s'explique par un amortissement exceptionnel constaté au 31 mars 2024 relatif à l'équipement de Strasbourg.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement l'indemnité versée à R-GDS (1 M€) dans le cadre du protocole d'accord du 13 décembre 2023 (cf. [communiqué de presse du 14 décembre 2023](#)).

La variation des autres produits et charges s'expliquent principalement par la reprise au 31 mars 2024 des pertes à terminaison sur les contrats R-HYNOCA et Carbonloop à hauteur de 5 787 k€.

6.5. Personnel et effectifs

6.5.1. Effectifs

Les effectifs correspondent aux effectifs moyens de la période comprenant les CDD et CDI en équivalents temps plein de la Société.

	31/03/2025	31/03/2024
Cadres	34	50
Non cadres	25	32
Effectif moyen sur l'exercice au 31 mars	59	82

L'effectif moyen de 59 personnes se décompose ainsi : 49 salariés pour Haffner Energy (dont 34 cadres et 15 non-cadres) et 10 salariés non-cadres pour Jacquier.

6.5.2. Charges de personnel

Les charges de personnel sont comptabilisées au fur et à mesure des services rendus.

Les charges de personnel s'analysent de la manière suivante :

6.5.3. Avantages du personnel

	31/03/2025	31/03/2024
Salaires et traitements	(2 807)	(4 371)
Cotisations sociales	(1 440)	(1 430)
Indemnités de fin de contrat de travail	(197)	(32)
Charges au titre de régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies	(370)	(381)
Charges au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestation définie	(24)	12
Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	193	130
Autres charges de personnel	(298)	(157)
Total	(4 942)	(6 230)

Avantages du personnel à court terme

Les avantages à court terme du personnel sont comptabilisés en charges lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que la Société s'attend à payer si elle a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies de la Société correspondent aux indemnités de départ à la retraite versées aux salariés en France.

L'obligation de la Société au titre de ce régime est comptabilisée au passif et évaluée selon une méthode actuarielle qui tient compte du taux de rotation des salariés, de leur espérance de vie, du taux de progression des salaires et d'un taux d'actualisation. Le calcul est réalisé selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière.

Le coût des services est comptabilisé en charges de personnel. Il comprend le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction d'un régime, intégralement comptabilisé en résultat de la période au cours de laquelle il est intervenu, et les pertes et gains résultant des liquidations.

La charge d'intérêt, correspondant à l'effet de désactualisation des engagements, est comptabilisée en charges financières.

Les réévaluations du passif (écarts actuariels) sont comptabilisées en autres éléments non recyclables du résultat global.

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsque le service correspondant est rendu. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où un remboursement en trésorerie ou une diminution des paiements futurs est possible. Il s'agit du régime de retraite général de la Sécurité sociale et des régimes complémentaires.

La variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des indemnités de départ à la retraite se présente de la façon suivante :

	Obligations au 31/03/2025	Obligations au 31/03/2024
Solde à l'ouverture	(86)	(66)
Variation de périmètre	-	(30)
Comptabilisés en résultat net		
Coût des services de l'exercice	(24)	12
Coût financier de l'exercice	(3)	-
Compris dans les autres éléments du résultat global		
Perte (gain) liés à la réévaluation du passif (écart actuariel)	22	(1)
Total	(5)	(20)
Autres charges de personnel	-	-
Prestations payées	-	-
Total	-	-
Solde à la clôture	(91)	(86)

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes :

	31/03/2025	31/03/2024
Taux d'actualisation	3,55%	3,32%
Taux d'augmentation des salaires	1,00%	1,00%
Turnover	Fort	1,57%
Age de départ en retraite	64 ans	64 ans
Table de mortalité	Insee 2024	Table 2018-2020

À la date de clôture et au regard de la matérialité des montants de 91 k€ au 31 mars 2025, des modifications raisonnablement possibles de l'une des hypothèses actuarielles pertinentes n'auraient affecté que de façon peu significative l'obligation au titre des indemnités de départ à la retraite.

6.5.4. Rémunération des principaux dirigeants (parties liées)

Les rémunérations comptabilisées en charges pour les principaux dirigeants (Directeur général et Président) ainsi que celles du Conseil d'Administration, sont les suivantes :

	31/03/2025	31/03/2024
Avantages du personnel à court terme	424	484
Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	5	11
Rémunération des membres du Conseil d'Administration	400	400
Total	829	895

Le passif lié aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies au titre des principaux dirigeants est de 47 k€ au 31 mars 2025 contre 42 k€ au 31 mars 2024.

7. Résultat financier

Les charges provenant des intérêts sur emprunts, dettes financières et dettes de loyers sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société a choisi de présenter les intérêts payés parmi les flux de financement.

Les produits financiers et charges financières de la Société comprennent :

	31/03/2025	31/03/2024
Charges d'intérêts sur emprunts	(41)	(51)
Charges d'intérêts sur dettes de loyers IFRS 16	(45)	(33)
Autres charges financières	(7)	(7)
Total charges financières	(92)	(92)
Total produits financiers	67	425
Résultat financier	(25)	333

Les produits financiers sont principalement le résultat des placements sécurisés à court terme (contrat à terme) auprès des banques BNP et Caisse d'épargne.

8. Impôts sur le résultat

Impôts sur le résultat

Les impôts sur les résultats comprennent la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé, calculés conformément aux législations fiscales en vigueur en France. Ils sont comptabilisés dans le compte de résultat, sauf s'ils portent sur des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global, directement en capitaux propres ou dans le cadre de regroupements d'entreprises. Les actifs et les passifs d'impôt sont compensés à condition qu'ils remplissent certains critères.

La Société a considéré que la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.) répond, selon l'analyse des textes, à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« Impôts dus sur la base des bénéfices imposables »).

Impôt exigible

L'impôt exigible comprend le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. Le montant de l'impôt exigible dû (ou à recevoir) est déterminé sur la base de la meilleure estimation du montant d'impôt que la Société s'attend à payer (ou à recevoir) reflétant, le cas échéant, les incertitudes qui s'y rattachent. Il est calculé sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Impôts différés

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés. Les bénéfices futurs imposables sont évalués par rapport au renversement des différences temporelles imposables. Si le montant des différences temporelles ne suffit pas à comptabiliser l'intégralité d'un actif d'impôt différé, les bénéfices futurs imposables, ajustés du renversement des différences temporelles, sont évalués par rapport au plan d'activité de la Société.

Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. Ces réductions sont reprises lorsque la probabilité de bénéfices futurs imposables augmente.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et rend compte, le cas échéant, de l'incertitude relative aux impôts sur le résultat.

8.1. Charge d'impôt sur le résultat

	31/03/2025	31/03/2024
Impôts exigibles	-	-
Impôts différés	(11)	(6)
Total	(11)	(6)

8.2. Preuve d'impôt sur le résultat

Le rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt théorique se présente comme suit :

	31/03/2025	31/03/2024
Résultat net des sociétés intégrées	(12 311)	(9 929)
Charge d'impôt	11	6
Résultat consolidé avant impôt	(12 300)	(9 923)
Taux moyen théorique (France)	25,00%	25,00%
Charge théorique d'impôt	(3 075)	(2 481)
Incidence des différences permanentes	468	(1 256)
Déficits non activés	2 874	4 055
Crédit d'impôt	(256)	(312)
Charge d'impôt	11	6

8.3. Ventilation des actifs (passifs) nets d'impôts différés

Les variations des soldes d'impôts différés se présentent comme suit :

	31/03/2024	Variation en compte de résultat	Variation en autres éléments du résultat global	Variation en capitaux propres	31/03/2025		
					Net	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé
Passif au titre des prestations définies	22	7	(5)	-	23	23	-
Passif au titre de réévaluation d'actifs		(37)	-	-	(37)	(37)	-
Actifs d'impôt différé lié aux marges internes sur stocks		20	-	-	20	20	-
Contrats de location	17	(2)	-	(6)	10	10	-
TOTAL IMPOTS DIFFERES	38	(11)	(5)	(6)	16	16	-

8.4. Impôts différés actifs non reconnus

La Société n'a pas comptabilisé à ce stade d'actif d'impôt différé relatif aux pertes fiscales non utilisées dans la mesure où leur recouvrabilité n'est pas assurée à court terme.

31/03/2025		31/03/2024	
Montants bruts	Effet d'impôt	Montants bruts	Effet d'impôt
61 557	15 389	48 343	12 086

Les déficits fiscaux sont reportables indéfiniment.

8.5. Incertitudes relatives aux traitements fiscaux

La Société n'a identifié aucune incertitude significative relative aux traitements fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat.

9. Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises. Les coûts d'acquisition sont présentés au compte de résultat.

Les actifs, passifs, et passifs éventuels de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, valeur qui peut être ajustée jusqu'au terme d'une période d'évaluation pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition.

La différence existante entre le coût d'acquisition hors frais d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés acquis, un badwill est immédiatement reconnu en résultat.

Les goodwill ne sont pas amortis et sont soumis à des tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an.

Le Groupe a acquis en juin 2023 la société Jacquier pour un montant de 370 k€. Un écart d'acquisition de 497 k€ a été constaté dans les comptes clos au 31 mars 2024, correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la situation nette négative de 127 k€ de la société Jacquier.

Au regard de la situation économique de Jacquier et de ses perspectives, il a été décidé de déprécier la totalité de l'écart d'acquisition.

10. Immobilisations incorporelles et corporelles

10.1. Immobilisations incorporelles

Frais de Recherche et Développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisations incorporelles si et seulement si elles remplissent tous les critères prévus par la norme IAS 38 : les dépenses peuvent être mesurées de façon fiable et la Société peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif. Autrement, elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Après la comptabilisation initiale, les dépenses de développement sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

La Société a choisi d'utiliser l'exemption d'IFRS 1 permettant d'appliquer prospectivement les dispositions d'IAS 23 relatives aux coûts d'emprunt à capitaliser. En outre, à compter de la date de transition, l'impact d'une prise en compte des coûts d'emprunt liés au financement des frais de développement activés n'est pas jugé significatif au regard des montants des coûts d'intérêt supportés par Haffner Energy.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement à des brevets et logiciels informatiques. Elles ont une durée d'utilité finie et sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Amortissement

L'amortissement est calculé selon un mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations ou selon une méthode dite « variable ».

Pour l'amortissement linéaire, les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

- Frais de Développement : 7 ans
- Brevets : 20 ans
- Logiciels informatiques : 1 an

La Société a décidé avec effet au 1er octobre 2023 de modifier sa méthode d'amortissement des frais de développement et de retenir désormais la méthode linéaire sur 7 ans à la place de la méthode dite « Variable » (amortissement d'un bien selon une unité d'œuvre).

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

Des tests de dépréciation sont effectués conformément à IAS 36.

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

	Frais de développement	Frais de développement en cours	Concessions, brevets, licences	Total
Valeur brutes à l'ouverture	4 225	4 670	1 048	9 943
Acquisitions	-	636	40	676
Diminutions	-	-	(7)	(7)
Variation de périmètre	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-
Valeur brutes à la clôture	4 225	5 306	1 081	10 612
Amort. et dépréciations cumulées à l'ouverture	(204)	(1 531)	(364)	(2 100)
Dotations	(301)	-	(106)	(407)
Reprises	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-
Amort. et dépréciations cumulées à la clôture	(506)	(1 531)	(470)	(2 507)
Valeurs nettes à l'ouverture	4 020	3 139	684	7 843
Valeur nette à la clôture	3 719	3 774	611	8 105

Au 31 mars 2025, les frais de développement concernent essentiellement les heures de l'équipe R&D sur les projets en cours.

Pour rappel, il a été décidé d'appliquer, et ce à partir du 01/10/2023, la méthode de l'amortissement linéaire sur 7 ans pour les frais de développement.

Les autres immobilisations incorporelles (229 k€) correspondent au fonds commercial de la filiale SAS Jacquier. Au cours de l'exercice, il a été décidé de déprécier à 100 % de ce fonds commercial, celui-ci ayant été apporté par le fondateur lors de la création de la Société.

10.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le profit ou la perte sur cession d'immobilisations corporelles est comptabilisé en résultat net.

L'amortissement est calculé selon un mode linéaire sur la durée d'utilité estimée.

Les durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

- Matériels et outillages : 3 à 5 ans
- Installations générales : 5 à 10 ans
- Matériels de transports : 3 ans
- Matériels de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier : 3 à 10 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

Des tests de dépréciation sont effectués conformément à IAS 36.

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

	Terrains et constructions	Installations Techniques et outillage industriels	Matériel informatique	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	361	717	141	996	2 214
Acquisitions	-	29	3	247	279
Diminutions	-	(59)	(34)	(14)	(107)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-
Valeur brutes à la clôture	361	687	110	1 229	2 386
Amort. et dépréciations cumulées à l'ouverture	(12)	(406)	(80)	(218)	(716)
Dotation	(15)	(89)	(31)	(116)	(251)
Reprises	-	24	28	14	66
Autres variations	-	-	-	-	-
Amort. et dépréciations cumulées à la clôture	(27)	(471)	(83)	(320)	(901)
Valeurs nettes à l'ouverture	349	311	61	778	1 498
Valeur nette à la clôture	334	216	27	908	1 484

Les acquisitions réalisées au 31 mars 2025 correspondent essentiellement à l'aménagement du terrain de Marolles et à l'acquisition de divers matériels et outillages pour les besoins du chantier de Marolles pour un montant de 232 k€.

10.3. Tests de dépréciation

Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la Société examine à chaque période de présentation de l'information financière, s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. S'il existe de tels indices, la Société effectue un test de dépréciation afin d'évaluer si la valeur comptable des actifs (ou des groupes d'actifs correspondant à l'unité génératrice de trésorerie auxquels ils se rattachent) n'est pas supérieure à sa valeur recouvrable, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

Ce test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur d'utilité correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires à quatre ans établi et validé par la Direction auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés. Les flux sont actualisés en tenant compte d'un taux d'actualisation correspondant en pratique au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise après impôt. La valeur terminale est déterminée par actualisation d'un flux normatif, en tenant compte du taux d'actualisation utilisé pour l'horizon explicite et d'un taux de croissance à l'infini. Par ailleurs et conformément à IAS 36.10, un test de dépréciation annuel doit être réalisé sur les frais de développement en cours et non encore amortis.

11. Contrats de location

A la signature d'un contrat, la Société détermine si celui-ci constitue, ou contient, un contrat de location.

Le contrat est, ou contient, un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période de temps en échange d'une contrepartie. Pour évaluer si un contrat donne le droit de contrôler un actif identifié tout au long de la durée d'utilisation du bien, la Société évalue si : i) le contrat implique l'utilisation d'un actif identifié, ii) la Société a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation de l'actif tout au long de la période d'utilisation, et iii) la Société a le droit de décider de l'utilisation de l'actif.

La Société comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date de mise à disposition du bien loué (i.e. à la date de début du contrat). L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, c'est-à-dire au montant initial de la dette de loyers majorée de tout paiement de loyers déjà effectué à la date de début du contrat, des coûts directs initiaux éventuellement supportés et d'une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de ce dernier ou du site où il se trouve, moins tout avantage incitatif à la location éventuellement perçu.

L'actif « droit d'utilisation » est ensuite amorti sur une base linéaire du début à la fin du contrat de location, sauf si ce dernier prévoit un transfert à la Société de la propriété de l'actif sous-jacent au terme du contrat ou si le coût de l'actif « droit d'utilisation » tient compte du fait que la Société exercera une option d'achat. Dans ce cas, l'actif « droit d'utilisation » sera amorti sur la durée de vie utile de l'actif sous-jacent, déterminée sur la même base que celle des immobilisations corporelles. De plus, l'actif « droit d'utilisation » verra sa valeur régulièrement revue à la baisse en cas de pertes pour dépréciation et fera l'objet d'ajustements au titre de certaines réévaluations de la dette de loyers.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal de la Société. C'est ce dernier taux que la Société emploie généralement comme taux d'actualisation.

La Société détermine son taux d'emprunt marginal à partir des taux d'intérêt accordés par différentes sources de financement externes pour une durée équivalente à celle du contrat de location.

Les paiements de location inclus dans l'évaluation de la dette locative comprennent les éléments suivants :

- Des loyers fixes, y compris les loyers fixes en substance,
- Des loyers variables indexés sur un indice ou un taux, initialement mesurés sur la base de l'indice ou du taux en question à la date de début du contrat,
- Des montants payables au titre de la garantie de valeur résiduelle, et
- Du prix d'exercice d'une option d'achat que la Société est raisonnablement certaine d'exercer, des loyers payés au cours de la période de renouvellement si la Société est raisonnablement certaine d'exercer une option de prolongation et des pénalités de résiliation anticipées du contrat de location, à moins que la Société ne soit raisonnablement certaine de ne pas résilier le contrat par anticipation,
- Déduction faite des avantages incitatifs accordés par le bailleur.

La dette de loyers est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs dû à un changement d'indice ou de taux, en cas de réévaluation par la Société du montant attendu au titre de la garantie de valeur résiduelle, si la Société revoit ses probabilités d'exercer une option d'achat, de prolongation ou de résiliation, ou en cas de révision d'un loyer fixe en substance.

Lorsque la dette de loyers est réévaluée, un ajustement est apporté à la valeur comptable de l'actif lié aux droits d'utilisation ou est comptabilisé en résultat si le montant de l'actif lié aux droits d'utilisation a été réduit à zéro.

Enfin, la Société a choisi de ne pas comptabiliser les actifs liés au droit d'utilisation et les dettes de loyers pour les contrats à court terme, dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois, ainsi que pour les contrats dont l'actif sous-jacent est de faible valeur (inférieure à 5 000 euros). Ces loyers sont comptabilisés en charges.

La Société comptabilise des actifs et passifs d'impôts différés sur la dette de loyers et le droit d'utilisation respectivement en considérant que les déductions fiscales sont attribuables au passif.

En cas de renégociation d'un contrat de location (montant de loyer et/ou durée) allant au-delà des dispositions initiales du contrat, les modifications de contrats conduisent généralement le preneur à recalculer la dette de loyer en utilisant un taux d'actualisation révisé en contrepartie d'une modification du droit d'utilisation.

Dans le cadre de son activité, la Société est amenée à louer des locaux, des véhicules ainsi que des matériels.

Les contrats exemptés pour courte durée correspondent essentiellement à des contrats de location de matériel de chantiers, des contrats de location immobilière ponctuelle de type Algeco, chapiteau, des contrats de petits matériels de R&D type analyseur de gaz ainsi que des contrats de location de logiciel.

Les contrats exemptés pour faible valeur correspondent essentiellement aux contrats de téléphonie. Ces contrats représentent des charges de 354 k€ en 2025 contre 428 k€ en 2024, incluses au sein du poste « locations ».

Les droits d'utilisation se décomposent de la manière suivante :

	Locaux	Véhicules	Matériels	TOTAL
Solde au 31 Mars 2024	417	106	298	821
Charge d'amortissement pour l'exercice	(418)	(85)	(102)	(605)
Reprise d'amortissement pour l'exercice	578	93	-	671
Ajouts à l'actif « droits d'utilisation »	215	38	-	253
Décomptabilisation de l'actif « droits d'utilisation »	(614)	(92)	-	(706)
Reclassement	1 068	18	(84)	1 003
Solde au 31 Mars 2025	1 246	78	117	1 436

Par ailleurs, les impacts afférents sur le compte de résultat et en termes de flux de trésorerie se présentent comme suit :

- Montants comptabilisés en résultat net :

	31/03/2025	31/03/2024
Charges d'intérêts sur dettes de loyers	(45)	(33)
Charges d'amortissement sur l'exercice	(605)	(606)
Charges liées aux contrats de location de courte durée	(460)	(401)
Charges liées aux contrats de location portant sur des actifs de faible valeur, hors contrats de location de courte durée sur des actifs de faible	-	(16)
Solde au 31 Mars 2025	(1 110)	(1 056)

- Montants comptabilisés en flux de trésorerie :

	31/03/2025	31/03/2024
Total des sorties de trésorerie imputables aux contrats de location	(625)	(630)

12. Actifs financiers non courants

Les prêts et cautionnement versés dans le cadre de contrats de location principalement sont comptabilisés initialement à leur juste valeur puis au coût amorti.

Les actifs financiers non courants se décomposent comme suit :

	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs détenus en vue de la vente	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	245	-	-	245
Acquisitions	42	-	-	42
Diminutions	(77)	-	-	(77)
Variation de périmètre	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-
Valeurs brutes à la clôture	209	-	-	209
Amort. et dépréciations cumulées à l'ouverture	(0)	-	-	(0)
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-
Amort. et dépréciations cumulées à la clôture	(0)	-	-	(0)
Valeur nette à l'ouverture	244	-	-	244
Valeur nette à la clôture	209	-	-	209

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2022, Haffner Energy a souscrit au capital de deux Sociétés de projet lors de leur création : la SAS Pôle du Bourbonnais et la SAS AEVHC. Elle détient 10% du capital de ces deux Sociétés, libéré à moitié au 31 mars 2022. Un apport en capital complémentaire d'un montant de 3 k€ a été effectué sur l'exercice clos au 31 mars 2023 sur la SAS Pôle du Bourbonnais.

Ces Sociétés n'avaient pas d'activité au 31 mars 2025 et n'ont pas dégagé de résultat sur la période.

13.Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de matières et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les produits finis et en cours de production sont évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise.

Les stocks et en cours de production sont le cas échéant dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle, selon une approche au cas par cas, au regard de la qualité des produits, à la date de clôture de l'exercice.

	31/03/2025	31/03/2024
Stocks MP, fournitures et aut. Appro.	82	112
Stocks - en-cours de production	4 431	2 261
Stocks de marchandises	9 571	8 251
Dép. des stocks - en-cours de production	(152)	(79)
Dép. des stocks - marchandises	(500)	(400)
Stocks et en-cours	13 432	10 145

Au 31 mars 2025, les stocks et en-cours s'élèvent à 13 432 k€, contre 10 145 k€ au 31 mars 2024.

Les stocks de marchandises correspondent à des achats d'anticipation (fours, compresseurs, PSA...).

Le stock des en-cours correspond à la construction de l'installation de Marolles.

Une provision pour obsolescence du stock de marchandises a été constatée à hauteur de 500 k€.

Une provision pour obsolescence du stock des en-cours de production a été constatée sur l'activité cisailles de la Société Jacquier, activité désormais arrêtée.

14. Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres créances opérationnelles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis au coût amorti, qui correspondent généralement à leur valeur nominale.

Conformément à IFRS 9, la Société applique la méthode simplifiée dans l'évaluation des créances commerciales et reconnaît les pertes de valeur attendues sur la durée de vie de celles-ci.

Les créances clients et autres actifs courants se décomposent comme suit :

	31/03/2025	31/03/2024
Créances clients	2 366	2 369
Actifs sur contrat client courants	191	177
Dépréciation des créances au titre des pertes attendues	(545)	(545)
Total créances clients	2 011	2 000
Total Créances d'impôt courant	-	-
Charges constatées d'avance	1 891	2 918
Créances fiscales	1 440	3 103
Créances sociales	-	-
Autres actifs courants	3 124	5 569
Total autres actifs courants	6 454	11 590

Au 31 mars, les créances clients comprennent principalement :

- Des créances sur les contrats Carbonloop pour un montant de 1 840 k€
- Des créances d'antériorité supérieure à un an pour 604 k€ TTC dépréciées à 100%
- Des créances de la Société Jacquier pour 102 k€ TTC, et dépréciées à hauteur de 42 k€

Les actifs sur contrats clients comprennent une facture à établir de 177 k€ sur le client Synnov (provisionnée à 100%).

Au 31 mars 2025, la dépréciation des créances clients et actifs sur contrats n'a pas évolué au cours de l'exercice. Elle s'élève à 545 k€ (principalement le client Synnov).

Les créances fiscales comprennent principalement des créances de TVA (respectivement 230 k€ au 31 mars 2025 et 890 k€ au 31 mars 2024) ainsi que la créance liée au CIR (respectivement 1 209 k€ au 31 mars 2025 et 2 151 k€ au 31 mars 2024).

Les autres actifs courants comprennent :

- Des acomptes versés aux fournisseurs pour un montant de 2 705 k€ au 31 mars 2025
- Une créance de 350 k€ liée à une subvention d'investissement à recevoir (cf. Note 18 de la présente annexe aux états financiers IFRS)

15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des disponibilités détenues auprès des autres banques. Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Au sein du tableau de flux de trésorerie, le poste correspond à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, après déduction des découverts bancaires.

	31/03/2025	31/03/2024
Comptes bancaires	559	8 493
Equivalents de trésorerie	0	2 546
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière	559	11 039

Au 31 mars 2025, la trésorerie de la Société s'élève à 559 k€.

Au 31 mars 2025, les équivalents de trésorerie sont constitués pour 55 k€ du contrat de liquidité confié à Portzamparc.

16. Capitaux propres

16.1. Capital social

Le capital est composé uniquement d'actions ordinaires.

Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction de la prime d'émission.

	Actions ordinaires	
Nombre d'actions :	31/03/2025	31/03/2024
En circulation à l'ouverture	44 693 457	44 693 457
Division du nominal	-	-
Diminution de capital	-	-
Augmentation de capital	-	-
En circulation à la clôture – actions entièrement libérées	44 693 457	44 693 457

16.2. Actions auto détenues

Haffner Energy a confié à Portzamparc la mise en œuvre d'un contrat de liquidité.

Au 31 mars 2025, la Société possédait 125 491 actions valorisées pour un montant total de 111 393 €.

Nombre d'actions :	31/03/2025	31/03/2024
Nombre de titres achetés	412 662	154 057
Valeur des titres achetés	338 894	172 506
Prix unitaire moyen	1	1
Nombre de titres vendus	410 751	97 524
Valeur des titres vendus à l'origine	421 298	315 299
Prix de vente des titres vendus	347 897	119 275
Plus ou moins value	(73 401)	(196 024)
Nombre de titres annulés	-	-
Nombre de titres	125 491	123 580
Valeur d'origine des titres	111 393	193 797

16.3. Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir les activités de développement.

Par ailleurs, le financement des activités de la Société se fait principalement par des levées de fonds via l'obtention d'emprunts, de subventions, d'avances remboursables et des augmentations de capital.

16.4. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation suivants.

Le résultat dilué par action a été calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation suivants, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (de base)	31/03/2025	31/03/2024
Nombre d'actions ordinaires à l'ouverture	44 693 457	44 693 457
Division du nominal	-	-
Diminution de capital	-	-
Augmentation de capital (en nombre d'actions)	-	-
Effet dilutif des stock options et actions gratuites	-	-
Actions d'autocontrôle	(490 113)	(481 743)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture	44 203 344	44 211 714
Résultat de base par action en €	(0,28)	(0,22)
Résultat dilué par action en €	(0,28)	(0,22)

17. Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite, à la date de clôture qui résulte d'un événement passé, qui engendrera probablement une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est évalué en application de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » sur la base de l'estimation la plus probable de l'obligation nécessaire pour atteindre l'obligation actuelle à la date de clôture.

Au 31 mars 2025, les provisions pour litiges s'élèvent à 1 116 k€.

La variation de ces provisions est essentiellement due à des litiges sociaux et au coût net lié au rachat à venir de contrats de leasing de machines de la SAS Jacquier.

	Provisions pour litiges	Provisions pour garanties	Provision pour remise en l'état	Total
Provisions courantes				
Valeurs à l'ouverture	105	28	101	234
Augmentations	1 011	-	0	1 011
Diminutions	-	(28)	(101)	(129)
Variation de périmètre	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-
Valeur à la clôture	1 116	0	0	1 116
Provisions non courantes				
Valeurs à l'ouverture	0	0	0	0
Acquisitions	-	-	-	-
Diminutions	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-
Valeur à la clôture	0	0	-	0

18. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent à 2 427 k€ au 31 mars 2025.

Au 31 mars 2025, les autres passifs non courants sont relatifs à :

- Produits constatés d'avance au titre des subventions perçues par le Groupe (1 577 k€) :
 - o Subvention d'investissement reçue dans le cadre du programme « Territoires d'industrie » et ayant pour objet la modernisation et l'amélioration énergétique de l'outil industriel, octroyée le 15 mars 2021 par Bpifrance
 - o 60% de l'acompte reçu (1,47 M€ composé à 60% de subventions et 40% d'avances remboursables) dans le cadre de l'Appel à projets France 2030 opéré par Bpifrance et pour lequel la Société a été lauréate au printemps 2023³

- La dette long terme (à plus d'un an) R-HYNOCA (850 k€) à la suite du protocole signé le 13/12/2023.

19. Emprunts, dettes financières et dettes de loyer

19.1. Principaux termes et conditions des emprunts et dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées initialement à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

De plus, conformément à l'exemption d'IFRS 1 relative aux prêts gouvernementaux, la Société a appliqué IFRS 9 et IAS 20 prospectivement à compter de la date de transition aux prêts et avances remboursables (Bpifrance, Oséo, Ademe) contractés antérieurement à la date de transition. Ainsi, ces prêts sont maintenus à leur valeur nominale, sans être réévalués à leur juste valeur en date de comptabilisation initiale et sans comptabilisation d'une composante subvention.

Les termes et conditions des emprunts en cours sont les suivants :

	Devise	Taux d'intérêt variable/ fixe	Taux contractuel	Date d'échéance	Valeur nominale	31/03/2025 Valeur comptable 31/03/2025	31/03/2024 Valeur comptable 31/03/2024
Prêt CE	EUR	Taux fixe	1,80%	30.04.2025	750	13	168
Prêt Atout BPI	EUR	Taux fixe	2,50%	31.05.2025	1 300	81	406
Prêt CE	EUR	Taux fixe	1,25%	30.09.2028	500	353	451
Prêt CE	EUR	Taux fixe	1,25%	31.01.2029	500	386	484
Prêt Innovation BPI PIRD	EUR	Taux fixe	3,85%	30.09.2032	500	500	-
Total emprunts					3 550	1 334	1 510
Prêt garantie Etat (PGE) - BNP	EUR	Taux fixe	0,75%	04.05.2026	780	235	434
Prêt garantie Etat (PGE) - KOLB	EUR	Taux fixe	0,57%	19.05.2026	520	153	283
EMPRUNT PGE 150 K€	EUR	Taux fixe	3,96%	16.12.2027	150	106	141
Total prêts garantie Etat (PGE)					1 450	493	859
Avance remboursable Bpifrance	EUR	Taux fixe			1 660	68	271
Avance remboursable Ademe	EUR	Taux fixe			997	467	679
BPI - AAP 1ère Usine	EUR	Taux fixe			590	590	590
Avance remboursable BPI Ass Prospection	EUR	Taux fixe			130	130	65
Total avances remboursables					3 377	1 255	1 605
Compte-courant associé - P. Haffner	EUR				1	1	1
Compte-courant associé - M. Haffner	EUR				4	4	4
Comptes courants associés					5	5	5
Dettes de loyers	EUR	Taux fixe			1 473	1 473	815
Total					9 855	4 561	4 794

19.2. Tableau de variation des emprunts, dettes financières et dettes de loyers en distinguant les flux de trésorerie des autres flux

Les variations des emprunts et dettes financières ainsi que des dettes de loyers au 31 mars 2025 se décomposent comme suit :

	31/03/2024	Flux de trésorerie				Reclasst	31/03/2025
		Encaissements liés aux nouvelles dettes	Flux d'intérêts payés	Rembours de dettes	Impact IFRS 16 - Contrats de location		
Autres emprunts	2 050	565	-	-	-	(306)	2 310
Emprunts obligataires							-
Autres dettes financières de plus d'un an							-
Total emprunts et dettes financières non courantes	2 050	565	-	-	-	(306)	2 310
Dettes de loyer non courantes	496	-	-	-	860	(352)	1 005
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	1 042			(1 042)		662	662
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	882			(415)		(356)	111
Autres emprunts	1 923	-	-	(1 457)	-	306	772
Comptes-courants d'associés	5	-	-	-	-	-	5
Total emprunts et dettes financières courantes	1 929	-	-	(1 457)	-	306	778
Dettes de loyer courantes	319	-	-	(581)	378	352	468
Total Emprunts et Dettes financières	4 795	565	-	(2 037)	1 239	-	4 561

La variation au cours de l'exercice clos au 31 mars 2025 est principalement due à l'obtention d'un prêt à l'innovation (PIRD) d'un montant de 500 k€ pour le financement de son projet de Marolles.

20. Fournisseurs et autres passifs courants et non courants

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis au coût amorti, qui correspondent généralement à leur valeur nominale.

Les dettes fournisseurs et autres passifs se décomposent comme suit :

	31/03/2025	31/03/2024
Total Dettes fournisseurs	2 894	3 031
Dettes sociales	1 739	1 655
Dettes fiscales	573	798
Avances et acomptes clients	1 005	1 000
Autres dettes courantes	2 407	1 251
Produits de subvention différé	-	38
Passifs sur contrat	2 594	2 594
Total Autres passifs courants	8 318	7 336

Au 31 mars 2025, les avances et acomptes clients correspondent essentiellement à un acompte de 1 000 k€ versé par la Société SARA dans le cadre de l'accord stratégique de long terme signé le 31 mars 2023.

Les passifs sur contrat de 2 594 k€ correspondent aux produits constatés d'avance comptabilisés dans le cadre des contrats avec le client Carbonloop.

21. Instruments financiers et gestion des risques

21.1. Classement et juste valeur des instruments financiers

Les niveaux dans la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés de l'instrument sur un marché actif;
- Niveau 2 : juste valeur évaluée grâce à des données de marché observables (autres que les prix cotés de l'instrument inclus dans le niveau 1) ;
- Niveau 3 : juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables.

	Catégorie comptable	Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur	31/03/2025		31/03/2024	
			Total de la valeur nette comptable	Juste valeur	Total de la valeur nette comptable	Juste valeur
Dépôts et cautionnements	Juste valeur	Niveau 2 - Note 2	171	171	221	221
Total actifs financiers non courants			171	171	221	221
Créances clients	Coût amorti	Note 1	1 820	1 820	1 823	1 823
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti	Note 1	559	559	11 039	11 039
Total actifs financiers courants			2 379	2 379	12 862	12 862
Total actif			2 550	2 550	13 083	13 083
Emprunts et dettes financières	Coût amorti	Niveau 2 - Note 4	2 310	2 310	2 050	2 050
Total passifs financiers non courants			2 310	2 310	2 050	2 050
Dettes de loyers non courant	Coût amorti	Niveau 2 - Note 3	1 005	1 005	496	496
Comptes-courants associés	Juste valeur	Niveau 2 - Note 4	0	0	5	5
Emprunts et dettes financières	Coût amorti	Niveau 2 - Note 4	778	778	1 923	1 923
Dettes fournisseurs	Coût amorti	Note 1	2 894	2 894	3 031	3 031
Total passifs financiers courants			3 672	3 672	4 955	4 955
Dettes de loyers courant	Coût amorti	Note 3	468	468	319	319
Total passif			7 455	7 455	7 820	7 820

Note 1 - La valeur nette comptable des actifs et passifs financiers courants est jugée correspondre à une approximation de leur juste valeur.

Note 2 - La différence entre la valeur nette comptable et la juste valeur des prêts et cautionnement est jugée non significative.

Note 3 - Comme autorisé par les normes IFRS, la juste valeur de la dette de loyers et son niveau dans la hiérarchie de la juste valeur n'est pas fournie.

Note 4 - La juste valeur des emprunts et dettes financières a été estimée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés à un taux de marché.

21.2. Gestion des risques

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt, au risque de crédit et au risque de liquidité. Le risque de change n'est pas significatif.

21.2.1. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de la Société est limité dans la mesure où ses principaux emprunts sont à taux fixe. La Société n'a recours à aucun instrument financier dérivé pour couvrir son risque de taux d'intérêt.

21.2.2. Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour la Société dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Les valeurs comptables des actifs financiers représentent l'exposition maximale au risque de crédit.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont détenus auprès de contreparties bancaires et d'institutions financières de premier rang.

La Société considère que sa trésorerie et équivalents de trésorerie présentent un risque très faible de risque de crédit au vu des notations de crédit externes de leurs contreparties.

Créances clients et actifs sur contrats

Le risque de crédit lié aux créances détenues sur les clients est jugé maîtrisé. Les dépréciations comptabilisées concernent des créances avec une antériorité significative et pour lesquelles à la date d'arrêté des comptes IFRS la Direction considère le risque de non-recouvrement comme élevé (cf. Note 14 de la présente annexe aux états financiers IFRS).

21.2.3. Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque auquel est exposée la Société lorsqu'elle éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'objectif de la Société pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation de la Société (cf. note 2.6 de la présente annexe aux états financiers IFRS).

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers à la date de clôture s'analysent comme suit. Les montants, exprimés en données brutes et non actualisées, comprennent les paiements d'intérêts contractuels.

31/03/2025	Valeur comptable	Flux financiers contractuels			
		Total	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts et dettes financières	3 087	3 087	777	2 060	250
Dettes de loyer	1 473	1 473	468	567	438
Dettes fournisseurs	2 894	2 894	2 894	-	-
Autres passifs financiers	12 309	12 309	12 309	-	-
Total passifs financiers	19 763	19 763	16 448	2 626	688

22. Transaction avec les parties liées

	31/03/2025	31/03/2024
Transactions avec la Société R-Hynoca		
Chiffre d'affaires	-	(461)
Dette	33	-
Indemnité transactionnelle	2 850	-
Transactions avec la Société Kouros et ses filiales		
Créances client (TTC)	1 840	1 840
Passifs sur contrat	2 594	2 594
Transaction avec la SCI Darian, détenue par Philippe Haffner et ses enfants		
Loyer SCI Darian	75	68
Location SCI Darian - Dette IFRS 16	728	118

23. Engagements hors bilan

	31/03/2025	31/03/2024
Garanties données :	2 627	3 088
BNP Paribas Vitry	1 952	2 151
Société Générale	148	148
Caisse d'Epargne	528	789
Garanties reçues :		
Garantie reçue de l'Etat (prêt période COVID)	81	406

24. Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires facturés à la Société par son commissaire aux comptes se répartit ainsi pour les exercices clos au 31 mars 2025 et 2024 :

	31/03/2025	31/03/2024
Certification des comptes individuels	63	62
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	151	78
Honoraires CAC Audit	215	140